Envoyé en préfecture le 17/09/2024
Reçu en préfecture le 17/09/2024
Publié le 17/09/2024
ID : 007-210703286-20240912-08092024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 12 Septembre 2024	Le douze septembre deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 05 septembre 2024	
EN EXERCICE 11 PRESENTS 8 ABSENTS 3 PROCURATIONS 3 VOTANTS 11	PRESENTS : Monique MULARONI, Christine EYBALIN, Michel FAILLA, Régine LAIGNEL, Jérôme ROUX, Florent TRITTO, Bernard SCHAECK, Louise LACOSTE ABSENTS : Hubert MARTIN a donné procuration à Michel FAILLA, Josiane BOUNIOL a donné procuration à Louise LACOSTE, Christine BUISSON a donné procuration à Jérôme ROUX
N° DE DELIBERATION 08-09-2024	SECRETAIRE DE SEANCE : Louise LACOSTE

OBJET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non , classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins de service.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R 2313-3 et L 2313-1

Conformément à l'article L 313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création — suppression — modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

La mise à jour du tableau des emplois et des effectifs comme ci annexé.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents à 11 voix.

11	VOIX POUR
0	VOIX CONTRE :
0	ABSTENTION :

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Louise LACOSTE

Le Maire,

Monique MULARONI

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.